

T-PD-BUR57(2022)OJ 29 novembre 2022

BUREAU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PERSONNES À L'ÉGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

CONVENTION 108

57ème réunion du Bureau

Strasbourg, Agora, Salle G.04

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

15 décembre 2022 (09.30 CET) – 16 décembre 2022 (13.00 CET)

www.coe.int/dataprotection

ORDRE DES TRAVAUX

Indicatif et sujet à modification en fonction du rythme des travaux

	Tous les horaires sont indiqués en CET	**15 décembre**	**16 décembre**	
Début	**09.30**	Points 1 à 6, 16	Points 15, 14, 10-11	
Pause	**13.00**	*BREAK*	*FIN*	
Reprise	**14.30**	Points 7, 9, 8		
Fin	**18.00**	*End*		

Les points 12, 13 et 17 seront traités quand l'ordre du jour le permet

	1. Ouverture de la réunion
T-PD(2022)43RAPAbr FR *Pro memoria*	Rapport abrégé du 43ème réunion plénière (16-18 novembre 2022)
T-PD-BUR(2022)56RAPAbr FR *Pro memoria*	Rapport abrégé du 56ème Bureau (21-23 septembre 2022)
T-PD43(2022)7	Règlement intérieur
T-PD(2021)WP2022-2025 *Pro memoria*	Programme de travail du Comité 2022-2025
	2. Adoption de l'ordre du jour
	3. Communication de la Présidente
	4. Communication du Secrétariat
	5. Convention 108+, état des lieux
	Action requise : Le Bureau prendra note des informations fournies par le secrétariat.
- Texte consolidé de la version modernisée de la Convention 108 - Rapport explicatif de la version modernisée de la Convention 108 - Protocole d'amendement	- Convention 108+ : état des signatures et ratifications - Convention 108 : état des signatures et ratifications
T-PD(2020)08rev Expert Report - Costa-Rica	Costa Rica Action requise : Le Bureau prendra note des informations fournies par le secrétariat tiendra un échange de vues sur les derniers développements et décidera du suivi nécessaire.
	6. Identité numérique
	Action requise : Le Bureau prendra note des informations fournies par le secrétariat concernant la publication des Lignes directrices.
	7. Traitement des données pour la protection des données personnelles dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
T-PD(2021)8rev5 T-PD(2021)4rev *Pro memoria* T-PD(2014)05 *Pro memoria*	Présentation par le rapporteur et le secrétariat Action requise : Le Bureau prendra note de la présentation par le rapporteur et par le secrétariat sur le projet des lignes directrices ainsi que sur les commentaires écrits reçus, tiendra un échange de vues et décidera du suivi nécessaire.

	8. Interprétation de l'article 11 de la Convention 108 modernisée
T-PD(2021)7	Présentation par le secrétariat Action requise : Le Bureau prendra note des informations fournies par le secrétariat et décidera du suivi nécessaire.
	9. Clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel
T-PD(2022)1rev7 T-PD(2021)10 Model contract - Transborder data flows Guide to Contractual clauses – Transfer of personal data Standard Contractual Clauses – EU	Action requise : Le Bureau prendra note des informations fournies par le secrétariat sur le projet de document, tiendra un échange de vues et décidera du suivi nécessaire
	10. Coopération avec d'autres instances du Conseil de l'Europe
	Action requise : Le Bureau prendra note des informations fournies par le secrétariat
	11. Développements majeurs dans le domaine de la protection des données
	Action requise : Le Bureau prendra note des informations fournies par le secrétariat
	12. Prochaines réunions
	Dates et lieux des prochaines réunions Réunions du Bureau : 58ème Réunion du Bureau : 22-24 mars 2023 (Paris) 59ème Réunion du Bureau : 27-29 septembre 2023 (Paris) 60ème Réunion du Bureau : 12-14 décembre 2023 (Strasbourg) Réunions plénières : 44ème Réunion Plénière : 14-16 juin 2023 (Strasbourg) 45ème Réunion Plénière : 15-17 novembre 2023 (Strasbourg)
	13. Prix Stefano Rodotà
	Action requise : Le Bureau prendra note des informations fournies par le secrétariat

	14. Commissaire à la Protection des Données
	Action requise : Le Bureau prendra note des informations fournies par le Commissaire
	15. Programme de travail
T-PD(2021)WP2022-2025	Action requise : Le Bureau tiendra un échange de vues sur le programme de travail et décidera des sujets à sélectionner ou ajouter pour son travail.
	16. Observateurs
	Action requise : Le Bureau prendra note des informations fournies par le secrétariat et les observateurs.
	17. Questions diverses